

Les candidats à l'obtention des spécialités de diplômes professionnels dont la liste est fixée ci-dessous doivent lors de leur confirmation d'inscription à l'examen fournir l'**attestation de formation prévue par la recommandation R408 de la caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés** relative, en tout ou partie, au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied.

Les candidats individuels non détenteurs de cette attestation devront s'inscrire à **une formation auprès d'un organisme agréé privé ou par le biais d'un GRETA** qui pourra mettre en place une formation

Liste des diplômes concernés par l'attestation R408

Attestation obligatoire à fournir lors de la confirmation d'inscription à l'examen

Liste des diplômes concernés par l'attestation R408 de la CNAM relative au montage, à l'utilisation et démontage des échafaudages de pied - Arrêté du 08-11-2012 modifié le 19-03-2014					
DIPLOMES		A PARTIR DE LA SESSION	ANNEXE 3 Montage	ANNEXE 4 Réception	ANNEXE 5 Utilisation
MC	Peinture en Décoration	2013			X
	Technicien en Energie Renouvelable			X	X
	Zinguerie				X
CAP	Constructeur d'Ouv Bat Alu, verre	2015			X
	Constructeur en Béton Armé		X		X
	Constructeur en Ouvrage d'art		X		X
	Couvreur				X
	Maçon		X		X
	Peintre Applicateur de Revêtements		X		X
	Serrurier Métallier				X
	Tailleur de Pierre Marbrier du Bâtiment				X
BEP	Aménagement Finition	2015			X
	Réalisation du Gros Œuvre				X
	Réalisation d'ouvrages du bat en Alu				X
	Réalisation d'ouvrages de Métallerie du Bâtiment				X
	Travaux Publics				X
BP	Couvreur	2015		X	X
	Construction d'ouvrages en aluminium			X	X
	Métiers de la Pierre				X
	Peinture Revêtement		X	X	X
	Serrurerie Métallerie			X	X
BCP	Aménagement et Finition du bâtiment	2015	X	X	X
	Ouvrages du Bâtiment : Aluminium				X
	Ouvrages du Bâtiment : Métallerie				X
	Technicien d'Etudes Option A				X
	Technicien d'Etudes Option B				X
	Travaux Publics				X